



Code et titre
001150 Location de main d'œuvre à la catégorie G1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction

Manuel de la classification
des employeurs

Sous-catégorie G1 Construction [résidentielle](#)

Deleted: de bâtiments

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Construction [résidentielle](#), de la catégorie G, Construction.

Deleted: de bâtiments

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier [2021](#)

Deleted: 2020

Date de publication : 1er janvier [2021](#)

Deleted: 2020